

CRÉATION

ÉMERGENTE

BOURSE À LA CRÉATION ÉMERGENTE 2025

Règlement

Le fonds de dotation Porosus, le fonds Régner pour la Création et Les femmes s'exposent proposent pour la deuxième année consécutive la bourse d'aide à la création émergente.

ARTICLE 1 - OBJET

La bourse d'aide à la création émergente est proposée par le festival 'Les femmes s'exposent', dotée par le fonds de dotation Porosus et le fonds Régner pour la Création.

Cette bourse sera attribuée sur présentation d'un dossier de candidature complet constitué des éléments mentionnés à l'article 4 par une **femme photographe professionnelle en activité, ayant moins de 10 ans d'expérience**, pour la réalisation d'un travail photographique artistique ou documentaire.

ARTICLE 2 - CONDITIONS

Le jury, formé de personnalités du monde de la photographie, se réunira courant avril 2025, pour désigner la lauréate.

La dotation de la bourse à la création émergente est :

- 10 000€ couvrant l'ensemble des honoraires et frais du projet, et les droits d'exposition ou de projection lors de l'édition 2026 du festival.
- Le festival prendra en charge les frais de projection ou la production de l'exposition.

En contrepartie de la dotation attribuée, la lauréate s'engage à :

1. Achever son projet photographique d'ici à fin janvier 2026 (sélection de 30 images, qualité exposition), de manière à permettre une présentation de

son travail sous forme d'une exposition ou d'une projection à l'occasion de l'édition 2026 du festival 'Les femmes s'exposent', de juin et à septembre 2026.

2. Il reviendra à la Direction du festival de déterminer les modalités de valorisation, sous forme d'exposition ou de projection.
3. Ne pas publier les photographies extraites du travail qu'elle aura pu réaliser grâce à la bourse avant sa présentation au festival Les femmes s'exposent 2026, sauf accord préalable du festival.
4. Faire figurer dans les publications et communications relatives au sujet photographique la mention : « Lauréate de la bourse Les femmes s'exposent x Porosus x Fonds Régnier pour la Création ».
5. Autoriser Les femmes s'exposent, le fonds de dotation Porosus et le fonds Régnier pour la Création à reproduire 1 de ses photographies, déjà réalisée, ainsi qu'un portrait de la candidate, choisies d'un commun accord avec l'autrice, sur tout support de communication dans le cadre de la promotion de la bourse pendant la durée d'un an à compter de l'annonce de la lauréate.
6. Autoriser le fonds de dotation Porosus, le fonds Régnier pour la Création, et Les femmes s'exposent à reproduire une sélection de 3 images, choisies d'un commun accord avec l'autrice, réalisées dans le cadre de la bourse pour sa promotion et celle du festival.
7. Prévoir dans son budget une assurance la couvrant en cas de problème durant toute la durée de production.

ARTICLE 3 - JURY

Le jury, constitué de professionnels de l'image, du fonds de dotation Porosus, du fonds Régnier pour la Création et du festival 'Les femmes s'exposent', attribuera la bourse en fonction : des qualités professionnelles de la candidate, des photographies envoyées, ainsi que de la pertinence et de l'originalité du projet proposé.

Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations ; sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de bourse s'il estime que les candidatures proposées n'en justifient pas l'attribution.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont gratuites. Une même photographe ne peut soumettre qu'un seul projet. Le sujet proposé pourra être un nouveau projet photographique à initier pour la photographe ou le nouveau chapitre d'un projet en cours qui n'a jamais été exposé.

Chaque dossier de candidature complet doit être envoyé par la candidate, **au plus tard le 23 mars 2025, avant minuit**, par WeTransfer à : lesfemmessexposit@gmail.com

Les modalités de candidatures sont les suivantes :

- être une femme photographe professionnelle, sans condition de nationalité ou de lieu de résidence ;
- avoir réalisé au moins 2 séries photographiques (publiées ou non) artistiques et/ou documentaires ;
- justifier de moins de 10 ans d'expérience professionnelle en photographie ;
- ne pas avoir réalisé d'exposition individuelle dans un lieu culturel reconnu ou dans un festival, quel que soit le pays dans le monde.

Le dossier de candidature nominatif doit comprendre ces éléments :

- 1- le formulaire de candidature complété et signé (ci-après),
- 2- la copie d'une pièce d'identité,
- 3- une attestation d'exercice de la profession de photographe (lettre sur l'honneur personnelle, publication, attestation d'une agence, galerie, etc.),
- 4- un curriculum vitae ou une biographie (1 page max. dactylographiée),
- 5- une note explicative du projet photographique proposé (2 pages maximum dactylographiées) explicitant l'intention, la réalisation et le budget.
- 6- deux séries photographiques artistiques et/ou documentaires, achevées, en noir et blanc ou en couleur, comportant entre 10 et 20 images.

Outre le synopsis, sont acceptés les formats des images aux caractéristiques suivantes :

- Champs IPTC renseignés (légendes uniquement) ou légendes à part dans un document .word ou .pdf.
- Format JPG exclusivement (TIFF et EPS exclus).
- Format maximum par image : 3 MB.
- Les 10 à 20 fichiers images doivent être impérativement numérotés (001, 002, 003...), dans l'ordre souhaité de projection au jury.

Toute candidature incomplète, ne répondant pas aux critères de ce règlement ou hors délai, sera éliminée.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ

Les femmes s'exposent, le fonds de dotation Porosus et le fonds Régnier pour la Création se réservent expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution de la bourse au titre du présent règlement.

ARTICLE 6 - CONSULTATION DE RÈGLEMENT

Ce règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à Les femmes s'exposent.

Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.

Pour tout renseignement : lesfemmesexposent@gmail.com

FESTIVAL PHOTO

HOULGATE > NORMANDIE

LES FEMMES S'EXPOSENT

Les femmes s'exposent est un festival dédié aux femmes photographes professionnelles, créé en 2018, à Houlgate en Normandie.

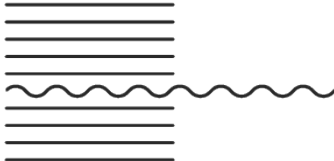
www.lesfemmesexposent.com

POROSUS
FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation Porosus s'est donné pour mission l'aide à l'émergence des jeunes talents dans les domaines sportif et artistique.

www.fonds-porosus.org

FONDS
REGNIER
POUR
LA
création



Créé à Paris en 2018, le Fonds Régnier pour la Création a pour vocation de favoriser l'émergence et la reconnaissance, la diffusion et le rayonnement d'œuvres et de projets artistiques.

www.fondsregnierpurlacreation.com

FESTIVAL PHOTO

LES FEMMES S'EXPOSENT

HOULGATE > NORMANDIE

POROSUS
FONDS DE DOTATION

FONDS
REGNIER
POUR
LA
création



FORMULAIRE DE CANDIDATURE
BOURSE À LA CRÉATION ÉMERGENTE 2025

POROSUS X FONDS RÉGNIER X LES FEMMES S'EXPOSENT

A envoyer au plus tard le 23 mars 2025, avant minuit

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

Site Internet / réseaux sociaux :

Organisme ou agence (facultatif) :

Titre du projet proposé :

Je suis l'auteure de l'ensemble des photographies présentées pour cette bourse à la création émergente et suis détentrice des droits d'auteurs.

J'autorise Les femmes s'exposent, le fonds de dotation Porosus et le fonds Régnier pour la Création à utiliser ces photographies comme mentionné dans le règlement.

Je reconnais avoir lu le règlement et en accepter les conditions dans leur totalité.

Nom et Prénom :

Date et lieu :

Signature